

NICE CÔTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

RECONVERSION DU SITE ENEDIS-AVENUE BRANCOLAR - COMMUNE DE NICE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par la délibération n° 8.2 du 16 décembre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant le projet de reconversion du site ENEDIS situé avenue Brancolar sur la commune de NICE.

Une **concertation publique**, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du **lundi 11 juillet 2022**.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription:

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de reconversion du site ENEDIS avenue Brancolar sera mise à disposition du public :
 - À la **Métropole Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le Connexio – 2^{ème} étage – bureau 2.20) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45.
 - Et à **l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à Nice** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>.
- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice - immeuble Le Connexio, - 2^{ème} étage – bureau 2.20 aux jours et heures d'ouverture au public, et l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à Nice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - en les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus,
 - et /ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET – RECONVERSION du site ENEDIS
Avenue Brancolar- NICE
Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la planification
06364 Nice Cedex 4

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole : <https://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/evolution-du-plum>
- Ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://web.nice.fr/formulaires/cp-dp-brancolar/>